

reçoivent l'assistance aux vieillards, ou encore les aveugles et les mères nécessiteuses qui reçoivent une allocation, les chômeurs assistés ainsi que certains enfants placés sous tutelle. Le gouvernement défraie l'hospitalisation de tous ces gens. S'ils demeurent dans une municipalité, la province défraie 80 p. 100 des soins médicaux, le reste étant réparti entre les municipalités au prorata de leur population.

Grâce à un programme d'hospitalisation publique administré par le Service d'assurance hospitalière, tous les résidents ont droit à l'hospitalisation en salle publique. Avant 1954, le plan était surtout financé au moyen de primes uniformes, mais il est maintenant défrayé par les recettes générales et une partie de la taxe de vente provinciale. Chaque malade doit payer \$1 par jour d'hospitalisation et il n'existe pas de limite au séjour à l'hôpital.

Section 3.—Statistique de la santé

Au Canada et dans la plupart des autres pays, la statistique de la santé nationale est encore à un stage de croissance, comparativement à la statistique de l'état civil et celle des institutions, qui sont bien établies et fort uniformisées. Ce n'est que ces dernières années, lorsqu'on a reconnu la plus longue durée de la vie et les conséquences de la longévité de la population, qu'on a généralement compris que la statistique de la mortalité et des maladies communicables ne pouvait plus être l'unique aune de la santé nationale. Bien qu'on ait maîtrisé plusieurs maladies infectieuses, d'autres maladies, surtout celles qui caractérisent une population âgée, sont la cause d'une foule d'affections et d'infirmités qui exigent beaucoup de services de santé, mais qui, n'étant pas immédiatement fatales, ne se reflètent pas pleinement dans la statistique de la mortalité.

Certaines provinces possèdent beaucoup de données précieuses sur certains aspects de leurs services de santé. Au point de vue national, la seule source disponible jusqu'à présent sur la maladie en général, les services de santé et les dépenses personnelles en soins médicaux, est *l'Enquête sur la maladie au Canada, 1950-1951*. La statistique des causes de décès est indiquée aux pp. 206-209 du chapitre de la statistique de l'état civil, et celle des hôpitaux, des institutions pour maladies mentales et de tuberculeux, paraît à la section 4 du présent chapitre. D'autres statistiques recueillies dans tout le pays portent sur les maladies à déclaration obligatoire, la maladie parmi quelque 100,000 fonctionnaires fédéraux et les services de soins à domicile. Suivent quelques détails de l'enquête sur la maladie au Canada et sur les maladies déclarées.

Enquête sur la maladie au Canada, 1950-1951.—L'enquête sur la maladie au Canada, faite durant une période de douze mois commencée à l'automne de 1950, a eu pour but de fournir des estimations de l'incidence et de la fréquence de la maladie et des accidents de tous genres, de la somme des soins médicaux, infirmiers et autres et des dépenses familiales relatives aux divers services de santé. C'était la première étude nationale de la fréquence de la maladie chez la population du Canada.